

Fin de vie : la convention citoyenne prend forme

Le Conseil économique social et environnemental avance, mais la méthode fait toujours débat

Bien qu'aucune saisine officielle ne lui soit encore parvenue, le Conseil économique social et environnemental (CESE) a donné le coup d'envoi de la convention citoyenne sur la fin de vie voulue par Emmanuel Macron, jeudi 29 septembre. L'assemblée du palais d'Iéna a réuni, pour la première fois, un comité de gouvernance (« co-gouv »), chargé de la méthodologie de cette convention.

Il s'agit d'avoir « une réflexion collective sur un sujet sensible qui permettra d'envisager, le cas échéant, les précisions et évolutions de notre cadre légal d'ici à la fin de l'année 2023 », a précisé l'Elysée, le 13 septembre. « A cette fin sera constituée dès octobre prochain une convention citoyenne dont les conclusions seront rendues en mars 2023, expliquait le communiqué. Elle sera organisée par le CESE dont c'est désormais la vocation. »

La commande émane ainsi du président de la République. Mais la loi organique de janvier 2021 dispose que la première ministre, Elisabeth Borne, doit saisir officiellement le CESE, avec une question précise pour organiser le débat. Même si l'acheminement du courrier va prendre quelques jours, le temps de transiter entre l'Elysée, Matignon et les ministres concernés...

« Le plus neutre possible »

« Il n'y a aucun loup ! », assure-t-on au cabinet d'Agnès Firmin Le Bodo, la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, responsable de l'animation du débat politique sur la fin de vie. « Si la question posée doit être claire pour la convention citoyenne, il faut aussi qu'elle soit intelligible pour l'ensemble des Français. Ce qui explique que sa rédaction prenne un peu de temps. » Le Comité national consultatif

« Ce type de convention est formidable pour un débat serein. Mais il ne faudrait pas qu'elle soit un exercice artificiel »

CLAIRE THOURY
présidente
du Mouvement associatif

d'éthique (CCNE), qui a rendu un avis sur la fin de vie le 13 septembre, et le CESE sont aussi associés à sa rédaction. « Sans anticiper, s'avance Thierry Beaudet, le président du CESE, on pourrait imaginer les contours d'une question qui interrogerait le cadre légal existant [la loi Claeys-Leonetti de 2016] pour savoir s'il est

adapté, et, s'il ne l'était pas, envisager les changements nécessaires. L'objectif étant d'être le plus neutre possible dans la formulation. »

La rédaction de la question posée à la convention n'est pas le seul sujet sur lequel le gouvernement tâtonne. L'exécutif pousse les feux sous la convention citoyenne tout en laissant ses ministres monter au front sur le sujet. Le gouvernement risque ainsi d'instiller le doute sur sa neutralité affichée, dans un débat avec les Français présenté comme le plus ouvert possible.

Face au risque de parasitage, le CESE tient à affirmer son indépendance. Tout ce qui pourrait laisser croire que les quelque 150 citoyens de la future convention pourraient être influencés dans l'orientation de leurs travaux a été écarté.

Premier gage, le président du CESE qui, en 2020, avait pris position en faveur d'un droit à une « aide active à mourir », ne préside

pas le « co-gouv ». « J'ai considéré que ma seule présence à la tête du comité de gouvernance aurait nourri la polémique sur l'impartialité du dispositif. Ce qui aurait introduit un biais qui aurait pu nous empêcher d'aller au fond du sujet. J'ai envie qu'on parle du fond », insiste l'ancien patron de la Mutualité française.

Deuxième précaution, les membres du comité de gouvernance ne sont majoritairement pas des spécialistes de la fin de vie. Ils sont en revanche, pour certains, experts de la participation citoyenne.

Pour présider le « co-gouv », le CESE a sollicité une de ses membres, Claire Thoury. Présidente du Mouvement associatif, institution reconnue par l'Etat qui représente près de 700 000 associations, M^{me} Thoury rappelle d'emblée que « le co-gouv n'a pas à avoir un avis sur la fin de vie. Sa vocation est d'être le plus neutre possible. Il y va de la crédibilité de la convention citoyenne ».

Jeudi, le co-gouv devait arrêter le nombre précis de citoyens qui seront tirés au sort, affiner les critères de leur sélection et fixer le calendrier de la convention. Les auditions devraient commencer mi-décembre.

Outre cinq autres membres du CESE, ce co-gouv compte deux chercheuses spécialistes des enjeux de démocratie participative, Sandrine Rui et Hélène Landemore. A leurs côtés, la philosophe Cynthia Fleury, autrice de nombreux travaux sur le « prendre soin ». Deux ex-membres de la convention citoyenne sur le climat siègent également.

L'instance compte aussi deux membres du CCNE (Jean-François Delfraissy, son président, et François Stasse, conseiller d'Etat honoraire). Giovanna Marsico, directrice du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie, en est également membre.

« Sentiment d'inachevé »

Pour que l'exercice citoyen ne puisse pas être assimilé à une consultation de pure forme avant la décision politique, encore faut-il savoir ce que le gouvernement compte faire de son avis. « Une partie de la frustration créée par la convention citoyenne sur le climat [en 2020] et le sentiment d'inachevé tenaient au fait qu'il n'était pas clairement établi ce qui serait fait des travaux des citoyens. Donc il est important pour nous que cela figure dans la saisine qui va nous être envoyée », explique-t-on dans l'entourage de M. Beaudet.

« J'ai demandé deux choses à l'exécutif : une question précise et le cadre de redevabilité. C'est-à-dire qu'il dise d'emblée ce qui sera fait des travaux des citoyens », insiste le président du CESE. « Ce type de convention est formidable pour un débat serein sur la fin de vie. Mais il ne faudrait pas qu'elle soit un exercice artificiel, prévient M^{me} Thoury. Le co-gouv sera attentif aux engagements clairs de l'exécutif et de la représentation nationale pour que les citoyens sachent ce qu'ils font là. »

Mais c'est un autre volet de la méthode du gouvernement qui suscite la perplexité au CESE. Résolue à suivre sa feuille de route ministérielle, Agnès Firmin Le Bodo compte animer trois groupes de travail à partir de la

mi-octobre. Le premier réunira un représentant de chaque groupe parlementaire à l'Assemblée nationale et au Sénat ; le deuxième regroupera des professionnels de santé, dont des médecins spécialistes des soins palliatifs et le dernier sera composé d'associations d'usagers. Les trois vont conduire des travaux en parallèle de ceux de la convention citoyenne. Ils devront les achever au printemps.

M^{me} Firmin Le Bodo reçoit par ailleurs les représentants des cultes, différentes associations de médecins, quand elle ne dialogue pas au téléphone avec Line Renaud, la marraine de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité... Bref, elle est montée en première ligne sur le sujet. Alors qu'une convention citoyenne est appelée à donner son avis, « M^{me} Firmin le Bodo devra assumer les raisons pour lesquelles elle prend des avis par ailleurs, glisse-t-on au CESE. L'exécutif a-t-il suffisamment réfléchi au sens de la démarche citoyenne ? A-t-il vraiment intégré cette culture ? » « Il faut que les différentes initiatives s'articulent plutôt qu'elles n'interfèrent avec la convention citoyenne, prévient M. Beaudet. On va faire passer le message. »

Garde-fou

Au cabinet de la ministre, on fait observer qu'« il n'y a pas de parallélisme. Il y a de la simultanéité des temps de consultation et de convention qui vont se jalonner de façon à s'enrichir. L'idée est d'arriver à avoir un ensemble d'éléments qui soit présenté à l'exécutif – sans indigestion – pour qu'il fasse son choix ».

M^{me} Firmin Le Bodo n'est pas la seule à se mobiliser. Olivier Véran, ministre délégué chargé du renouveau démocratique, « a vocation à porter le débat sur la fin de vie auprès des Français, à côté de la convention citoyenne », affirme le cabinet du porte-parole du gouvernement. Jeudi, l'ancien ministre de la santé devait se rendre à l'hôpital de Liège pour rencontrer des médecins, des experts de la fin de vie et des spécialistes de la réglementation qui autorise l'euthanasie en Belgique.

M. Véran entend prendre part au débat sur le fond et garde un œil sur les travaux de la convention citoyenne. Il « supervise l'organisation d'une concertation sur la fin de vie comprenant une dimension citoyenne », précise son cabinet. Au sein de l'exécutif, un conseiller justifie son implication : « Il est utile qu'il y ait un ministre – qui plus est un ministre qui connaît le sujet en tant que médecin – capable de rentrer le débat et qui soit garant de sa neutralité. Cela permet d'éviter que le débat devienne trop émotionnel ou donne matière à des postures politiques dans les médias et l'opinion publique. »

Au CESE, on doute du besoin d'un tel garde-fou. « Je suis convaincu que la convention citoyenne va produire beaucoup plus de raison que de passion. La discussion, la délibération approfondie, cela va mettre beaucoup de nuance dans le débat », prédit M. Beaudet.

« L'Assemblée nationale accepte mal l'idée d'une convention citoyenne, observe un conseiller ministériel. Elle ne prendra pas pour argent comptant ce qui aura été discuté dans un tel cadre. » Une convention de 150 citoyens, « ce n'est pas suffisant pour mobiliser les professionnels de santé et les parlementaires », insiste le cabinet de M^{me} Firmin Le Bodo. « Embarquer tous les acteurs » dans le débat nécessite donc, selon le gouvernement, son implication. Au risque de brouiller le message qui valorise les paroles venues d'en bas. ■

Trois groupes de travail vont conduire des travaux en parallèle de ceux de la convention citoyenne